

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_A120-DE
Date de télétransmission : 25/07/2013
Date de réception préfecture : 25/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A120

OBJET : Zones d'activités - Validation des orientations stratégiques sur Plan de Campagne

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Luclen - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DEVESEA Brigitte donne pouvoir à LOUIT Christian - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MOYA Patrick donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - BERENGER Patrice - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MALLETT Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Messieurs Dominique BUCCI - Michel AMIEL - Richard MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.



communauté du

PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques

Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville

Cellule Réhabilitation

MLL

06_1_05

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteurs : Roger PELLENC

Dominique BUCCI

Richard MARTIN

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Validation des orientations stratégiques sur Plan de Campagne.

Décision du Conseil.

Mes Chers Collègues,

Depuis 2001, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans une importante politique de réhabilitation de la Zone d'Activités de Plan-de-Campagne. Sur la base des préconisations du schéma directeur d'assainissement pluvial et du schéma directeur d'aménagement, la CPA s'est lancée dans deux types de travaux : la remise aux normes des équipements hydrauliques et l'amélioration de l'aménagement de la zone en termes de circulation, de sécurité et de cadre de vie. Au vu de l'enjeu que représente cette zone commerciale, l'une des plus importantes d'Europe, il apparaît opportun que la CPA maintienne son engagement financier pour la réhabilitation du site. Le présent rapport vise à confirmer le soutien communautaire dans cette démarche et valider les orientations stratégiques sur Plan de Campagne.

Exposé des motifs :

Dès 2001, date de l'intégration de Cabriès et des Pennes-Mirabeau, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans une importante politique de réhabilitation de la Zone d'Activités de Plan-de-Campagne. En effet, cette zone, créée en 1966, n'a cessé de s'accroître sans véritable réflexion d'ensemble. Compte-tenu de son étendue (près de 250 hectares), de son implantation stratégique entre Aix-en-Provence et Marseille, de l'ampleur de sa fréquentation (notamment les week-ends) par une clientèle régionale, du nombre d'emplois et des enjeux qu'elle représente en termes de sécurité, de déplacements et d'environnement (pollutions, risques d'incendie et d'inondation), il est apparu nécessaire de remettre à niveau ce site.

Rappel des actions déjà engagées par la CPA :

En 2001, la CPA a commencé par soutenir les commerçants de Plan de Campagne en finançant trois enquêtes sur l'opportunité de l'ouverture dominicale de la zone commerciale.

La même année, elle a réalisé, pour 1. 850. 000 € TTC, des travaux d'urgence de dépollution du bassin de rétention de Baume Baragne, dont la pollution extrêmement toxique (déchets flottants, métaux lourds, hydrocarbures) menaçait le lac du Réaltor qui alimente en eau potable 36 communes (dont la Ville de Marseille).

En 2002, elle a réalisé un schéma directeur d'assainissement pluvial et un schéma directeur d'aménagement validé en 2005. Sur la base de leurs préconisations, la CPA s'est lancée dans deux types de travaux : la remise aux normes des équipements hydrauliques et l'amélioration de l'aménagement de la zone en termes de circulation, de sécurité et de cadre de vie.

1. La remise aux normes des équipements hydrauliques

Le schéma directeur d'assainissement pluvial préconise 5 phases de travaux, aujourd'hui imposées par arrêté préfectoral au titre du Code de l'environnement en date du 11 avril 2011.

En 2006, la CPA a mis en place, pour 1. 150. 000 € TTC, un dégrilleur et un séparateur d'hydrocarbures en amont du bassin de Baume Baragne (phase 0) destinés à stopper les déchets venant de la zone et éviter une nouvelle pollution du bassin.

Ces travaux ont été suivis, en 2012, par la réhabilitation du bassin de Baume Baragne (phase 1) : augmentation de sa capacité de rétention (de 20. 000 à 55. 000 m³), recalibrage du chenal d'amenée des eaux pluviales vers ce bassin, création d'un bassin de stockage des pollutions accidentelles de 5. 000 m³. Cette opération a vocation à remédier aux inondations récurrentes de la zone et aux problèmes de pollution, tout en préservant les écosystèmes et les espèces protégées et patrimoniales recensées sur le site. 2. 500. 000 € TTC ont été investis, avec l'aide de l'Agence de l'Eau (409. 614 €) et de la région PACA (15%).

En 2011, la CPA a lancé la phase n°2 du schéma, avec la création d'un collecteur d'eaux pluviales à l'Ouest de Plan de Campagne. Cet ouvrage a pour objectif de délester le collecteur principal qui achemine les eaux pluviales jusqu'au bassin de rétention de Baume Baragne. Cet équipement, actuellement en phase d'avant-projet, devrait être réalisé en 2015, pour un montant prévisionnel de 3. 200. 000 € TTC.

Enfin, à l'occasion des travaux de mise en sécurité de la RD 6, la CPA réalise cette année le renforcement du collecteur situé sous la contre-allée nord (phase n°5).

2. L'amélioration de l'aménagement de la zone

Le schéma directeur d'aménagement de Plan de Campagne préconise 19 actions territorialisées et hiérarchisées, ayant pour objectif d'améliorer l'accessibilité, l'organisation interne et la sécurité de la zone, tout en participant au renforcement de sa lisibilité, à l'amélioration de l'efficacité des services d'urgence, de secours et d'incendie, au développement du confort et de la sécurité des piétons, ainsi qu'à la valorisation du cadre de vie.

En 2004, au vu de la dégradation des contre-allées de la RD 6, la CPA a réalisé des travaux de réfection partielle de la voirie et des avaloirs, pour un montant de 460. 000 € TTC.

En 2009, elle a investi 520. 000 € TTC pour aménager un giratoire sur la Route de la Grande Campagne, au droit d'Expobat.

En 2011, elle a créé un second giratoire au carrefour de la RD 543 et du chemin de Parc Club de l'Arbois (action n°17 du schéma directeur) en vue d'accompagner la future voie de délestage Nord de la zone. Cette opération a coûté 1. 040. 000 € TTC, subventionnée à hauteur de 121. 184 € par la Région.

Parallèlement à ces deux ouvrages, la CPA a réalisé des études de mise en sécurité de la RD 6 (actions n°1 à 3 du schéma), afin de répondre à une demande très forte du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour réduire leur délai d'intervention dans la zone. Avec le soutien du Sous-préfet d'Aix-en-Provence et après une longue démarche de concertation avec les propriétaires et leurs bailleurs impactés par le projet, la CPA entame en 2013 les travaux d'aménagement d'une voie dédiée aux services de secours sur les contre-allées de la RD 6 et de cinq plateaux traversants (secours / piétons) sur la RD 6. Cette opération s'élève à 3.275.000 € TTC, subventionnée à hauteur de 15% par la Région.

Dans le cadre de cette opération, la CPA a réalisé en 2011 une simulation dynamique de trafic sur l'ensemble de la zone de Plan de Campagne, afin de s'assurer de la pertinence des modifications proposées et évaluer leur impact circulatoire sur la totalité du site. Cette étude a permis d'obtenir la modélisation du trafic actuel de la zone sur les voies ouvertes à la circulation publique. Elle a été transmise aux différents partenaires en vue de servir de base pour la justification de nouveaux projets.

Cette étude de circulation a mis en évidence un aménagement qui améliorerait significativement la circulation sur Plan de Campagne, à savoir la mise en giratoire du carrefour situé sur la RD 543 à la sortie de la bretelle de l'autoroute A 51 venant de Marseille. Pour compléter la mise en sécurité de la RD 6, la CPA s'est engagée dans l'aménagement de ce nouvel ouvrage (action n°19 du schéma) pour un montant de 1.900.000 € TTC, co-financé à hauteur de 50% par le Département.

Au total, depuis 2001, la Communauté du Pays d'Aix a budgété plus de 16 M € TTC pour la réhabilitation de la zone de Plan de Campagne.

3. Soutien aux associations

En 2013, la CPA a décidé de subventionner l'association « CVR » pour l'emploi d'un médiateur, chargé de la coordination quotidienne entre les différents partenaires institutionnels, les propriétaires et les commerçants de la zone. Cette aide financière vient en appui de celle apportée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

Orientations stratégiques de la CPA sur Plan-de-Campagne :

Depuis douze ans, la CPA s'est beaucoup investie pour réaménager le site de Plan de Campagne, l'une des plus grandes zones commerciales de France, afin de préserver ses atouts en termes d'emplois et d'attractivité et de résorber les nuisances.

Avec le soutien de Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence et des communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau, la CPA a pu mettre en place un véritable partenariat avec le Département, le SDIS, la gendarmerie, ainsi que les associations de propriétaires et de commerçants de Plan de Campagne.

Cela s'est concrétisé par la création d'un comité de pilotage qui se réunit plusieurs fois par an pour aborder les différentes problématiques et valider les choix stratégiques. Ce travail a permis de faire aboutir notamment des opérations d'envergure telles que la sécurisation de la RD 6.

Par ailleurs, le conseil de Communauté du 30 juin 2011, retenait la zone d'activité de Plan de Campagne parmi les sites stratégiques et prioritaires de la politique économique de la CPA.

Aujourd'hui, parallèlement à ces efforts de requalification indispensables, il importe de travailler au devenir de ce secteur d'activité et à la cohérence des aménagements urbains à venir, portés par les communes.

Pour ce faire et s'intégrer dans la logique de développement du projet de SCOT, un travail de réflexion est engagé par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix en vue de formaliser des orientations stratégiques de développement maîtrisé de ce territoire. Les premiers éléments de propositions pourraient être soumis au Conseil de Communauté dès l'automne 2013.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2011-A091 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 sur les orientations et le positionnement de la CPA en matière de Zones d'Activités ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique du 9 juillet 2013 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** l'engagement de la communauté à soutenir la requalification et le développement maîtrisé de la Zone de Plan de Campagne,
- **PRENDRE ACTE** de l'importance des opérations engagées pour la sécurisation du site et la résorption des nuisances,
- **CONFIRMER** la nécessité de l'élaboration d'un projet stratégique de développement de la zone d'activité commerciale.

OBJET : Zones d'activités - Validation des orientations stratégiques sur Plan de Campagne

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	120
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour	120
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



24 IIIII 2013